

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service Police de l'Eau

Cellule Paris proche couronne

Paris, le 28 mai 2020

Nos réf.: Dossier n° 75-2019-00501 / DLE 2020-0788

Vos réf.

Affaire suivie par : Julie ARONDEL julie.arondel@developpement-durable.gouv.fr

Tél.: 01 71 28 46 93

Courriel: cppc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Objet: Accord pour travaux dans le cadre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement du Campus Engie sur la commune de La Garenne-Colombes (92)

Madame.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à l'opération citée en objet et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 janvier 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Cependant, compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, j'appelle votre attention sur le fait que cette opération ne peut bien entendu se dérouler que dans le strict respect de toutes les mesures barrières nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés.

En tout état de cause, vous voudrez bien m'informer, avant le début des travaux, des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte-rendu de chantier, ainsi que les plans de récolement des ouvrages réalisés.

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés à l'article L.172-1 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau auront libre accès aux installations objet de la déclaration.

Garenne Développement 19 rue de Vienne **75 008 PARIS**

À l'attention de Madame Fabienne HEILBRONN

Envoi par mail avec A/R



Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation, Pour le directeur empêché, La cheffe de cellule Paris proche couronne

Chloé CANUEL